

5e année — No 130 — 1er septembre 1953

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 4, place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

Par suite de l'interruption des Services postaux pendant une partie du mois d'août, un certain nombre de traitements n'ont pu être conseillés en temps utile ; en particulier contre les attaques tardives du Mildiou de la vigne et de la pomme de terre, et contre le Carpocapse dans certaines régions.

Les traitements suivants restent possibles :

1° **Carpocapse :** Un dernier traitement devra être appliqué **dès réception** sur les variétés à récolter après le 20 septembre. aux altitudes suivantes :

— Drôme et Ardèche : entre 400 et 600 m. ;

— Isère, Rhône et sud de la Loire, bassin de Belley : entre 300 et 600 m. ;

— autres régions : entre 300 et 500 m.

Au cas où aucun relèvement durable de la température ne se serait produit entre le 25 août et le 5 septembre, ce traitement pourrait être délibérément supprimé.

2° **Tordeuse orientale du pêcher :** Depuis quelques semaines, ce ravageur est resté très actif et les variétés tardives de **poires** devront encore être protégées pendant un certain temps. Dans toute la **zone de culture du pêcher,** les poiriers devront recevoir un traitement insecticide **avant** le **8 septembre.**

3° **Mouche des fruits** (sur poires) : La Cératite est apparue au cours du mois d'août dans presque toute la vallée du Rhône, mais en quantité limitée. La chute de la température depuis le 20 août et la récolte des dernières pêches diminuent considérablement le danger de contamination des poires pour l'instant. Mais le retour éventuel, en septembre, de conditions climatiques favorables commande une certaine vigilance. Un nouveau traitement sera nécessaire si une période de temps doux ou chaud venait à se produire au cours de ce mois.

4° **Pou de San José :** Il est encore temps actuellement d'appliquer le dernier traitement contre le Pou de San José en zones contaminée et de protection.

5° **Teigne de la betterave :** Le dernier traitement devra être renouvelé à échéance de trois semaines dans les régions de Pierrelatte, de Montélimar et la basse vallée de la Drôme, dans les seules parcelles qui n'auraient pas été régulièrement irriguées en juillet et août.

INFORMATIONS

COCHENILLES : Certaines espèces de cochenilles, en particulier cochenille du mûrier, pulvinaire (cochenille floconneuse), lécanines (à gros bouclier brun) de la vigne et des arbres fruitiers, sont encore sensibles aux traitements. Notons toutefois que la vigne ne supporte pas ces traitements à pareille époque.

ANTHONOME DU POIRIER : En 1953, par suite de l'abandon presque total des traitements, on note une recrudescence assez nette des anthonomes. Un avis ultérieur précisera la date des traitements à appliquer à l'Anthonome du poirier.

P120

DOSES D'UTILISATION DES PRODUITS INSECTICIDES (exprimées en grammes par hectolitre de bouillie) :

	Carpocapse	Tordeuse	Cératite	Pou de San José
Emulsion à 20 % de D.D.T.	500	600	650	500
Poudre à 50 % de D.D.T.	250	300	400	250
Matière active d'un produit à base de S.N.P. ..		20	30	25

Aux produits en poudre utilisés en pulvérisation, il est toujours recommandé d'ajouter de l'huile blanche, à raison de 500 gr. (noyaux) à 1 kg. (pépins) pour 100 l. contre le Pou de San José ; à raison de 200 gr. seulement contre les autres ravageurs visés par ce *Bulletin*.

COURRIER DES ABONNES

D'un abonné de la Loire à la date du 2 août 1953 :

« *Je vous serais obligé de m'indiquer s'il est possible et profitable, à votre avis, de traiter les pommes de terre Bintje ou autres arrachées ces jours-ci en les faisant tremper une heure ou plus dans un baquet contenant 60 à 80 litres d'eau pour 1 kg. de sulfate de cuivre, puis de les faire sécher avant de les encaver, ceci pour brûler les taches de Mildiou ; y a-t-il un danger pour la consommation ?* »

Réponse : Bien que le tubercule soit effectivement contaminé par le sol, je ne pense pas que la solution que vous envisagez soit toujours valable.

En effet, plusieurs cas peuvent se présenter :

1. — L'attaque du Mildiou sur feuilles s'est produite dans les quinze jours avant la récolte ; la meilleure solution est la destruction des fanes avant l'apparition des conidies (duvet blanc sur les feuilles malades) soit par le feu, soit par un désherbant énergique. Dans le cas où cette opération n'a pas été effectuée à temps, le trempage que vous vous proposez de faire devient intéressant.

2. — L'attaque sur feuille est plus ancienne. Dans ce cas les germes ont eu tout le temps de parvenir jusqu'aux tubercules. Si les tubercules sont manifestement atteints, ce qui est le cas général, il est évidemment trop tard pour intervenir. Si les tubercules paraissent sains, ou bien ils le sont réellement et votre trempage prend toute sa valeur ; ou bien ils sont atteints depuis quelques jours, la maladie n'est pas encore apparente et le trempage intervient trop tard.

En résumé, des tubercules apparemment sains sur des plantes atteintes depuis longtemps portent des germes de façon à peu près certaine et il est préférable de les traiter.

De toutes façons, le trempage, s'il n'a pas une efficacité absolue du fait surtout de cette incertitude, n'est aucunement nuisible ni pour le tubercule, s'il est stocké bien séché, ni pour le consommateur.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD

128863 - Imp. Réunies de Lyon - 8-1953
Dépôt légal n° 1155 ———— 3-1953